



Auto-entrepreneur : non payé!

Par **Checker**, le **06/04/2012** à **12:53**

Bonjour,

Je me permets de vous expliquer rapidement ma situation pour savoir quels sont les moyens de me sortir de l'impasse:

Je suis diplômé; je possède un Master 2 en informatique.

Il y a quelques semaines, j'ai été contacté par un gérant qui souhaitait réaliser une vidéo promotionnelle pour son entreprise. Vu que je ne suis pas encore inscrit en tant qu'auto-entrepreneur, il m'a proposé de travailler "au black", ce que j'ai bêtement accepté.

Après avoir travaillé très consciencieusement et professionnellement pendant une semaine (temps prévu), je lui fournis les livrables demandés.

Le gérant me dit alors que mon travail ne lui convient pas du tout (très objectivement, il me donne des explications absolument hasardeuses) et refuse de me payer.

Je sais bien que je n'aurais pas dû accepter de travailler dans ces conditions.

Ceci étant posé, j'aimerais savoir quels sont les recours possibles pour être payé ou pour faire pression sur cet employeur qui d'une part n'aurait pas dû me proposer ce travail "au black", et d'autre part ne respecte aucunement le contrat "moral" que nous avons passé.

Grand merci d'avance de votre éclairage...

A très bientôt.

Benjamin.

Par **pat76**, le **06/04/2012** à **15:54**

Bonjour

Vous avez des témoins qui pourront affirmer que vous avez travaillé pour la société?

Toujours signer un contrat si on ne veut pas se faire avoir...

Par **Checker**, le **06/04/2012** à **19:45**

Bonjour Pat,

Il y a quelques membres de l'entreprise qui savent que j'ai travaillé pour la société, et il y a surtout plusieurs échanges de mail avec le gérant de l'entreprise où toutes les informations (salaire, travail à fournir, jours de travail etc...) sont clairement relatées.